

LE MYTHE DE L' AUTRE NATION – RÉFLEXIONS SUR UNE THÉORIE DU PARTISAN

TILL R. KUHNLE,
Université de Limoges

Dans *La Condition humaine* de Malraux, le protagoniste est pris d'euphorie après un attentat. Hanté par l'idée d'une apothéose à travers un acte meurtrier, Tchen, le lanceur de bombes, s'adresse à ses compagnons :

(...) ce qui nous manque le plus c'est le sens du hara-kiri. Mais le Japonais qui se tue risque de devenir un dieu, ce qui est le commencement de la saloperie. Non : il faut que le sang retombe sur les hommes – et qu'il y reste.¹

Il évoque la devise « Près de la mort, une telle passion aspire à se transmettre » ; et ses compagnons commencent à douter de ses intentions :

Tu veux faire du terrorisme une espèce de religion ? – Les mots étaient creux, absurdes, trop faibles pour exprimer ce que Tchen voulait d'eux. – Pas une religion. Le sens de la vie. (...) La possession complète de soi-même.²

Non content de manquer sa cible, son attentat suivant marque un échec total : l'action du lanceur de bombes est devenue l'expression d'une démarche solipsiste qui trahit la cause révolutionnaire ; le « partisan » est désormais un marginal parmi des marginaux menant une guerre qui, peut-être, n'en est pas une.

L'art de la guerre – l'art martial, *ars militaria* ou *ars belli* – signi-

¹ André Malraux : *La Condition humaine*. In : *Œuvres complètes I*, Paris : Gallimard (Pléiade) 1989, 645.

² *Ibid.*, 645sq.

fie tout d'abord la maîtrise des techniques militaires sur les champs de bataille et dans les quartiers généraux. Or, comme tout « art », l'art de la guerre a sa propre éthique : il est soumis à une déontologie rigoureuse assurant son identité en tant qu'art. Tout acte de guerre est censé obéir à une éthique guerrière basée sur le respect de la hiérarchie militaire, de la discipline et de la défense inconditionnelle d'une cause, donc à une éthique perpétuant en quelque sorte un idéal chevaleresque, même en uniforme kaki, sans pourtant reconnaître la quête d'aventures individuelles. Seul le fait de respecter les normes citées et d'agir à l'intérieur d'une « machine » bien définie permet de dire si un acte de violence est héroïque ou tragique – bref, s'il a droit à un attribut esthétique qui va de pair avec l'accomplissement d'un impératif éthique.

Par conséquent, la notion d'acte de guerre exclut un projet solipside comme celui de Tchen dans *La Condition humaine*. Par définition, il n'y a de guerre – et donc d'acte de guerre – que s'il y a deux collectivités qui s'opposent. Depuis la création des « États-nations », la définition en est encore plus restreinte : une guerre présuppose un conflit armé entre deux nations, deux États souverains.

Paul Virilio fait une distinction entre la « machine de guerre » – machine politique et stratégique allant droit à un but militaire – et la « machine de déclaration de guerre ».³ Celle-ci a succédé aux rituels archaïques – comme celui des Indiens qui « déterrent la hache de guerre » –, sans pourtant abandonner la signification initiale de ces derniers : décider de l'entrée de deux tribus, de deux nations dans un état de guerre. La machine de déclaration de guerre décide désormais du statut des hommes (guerriers ou soldats), de la nature des actes (actes de guerre). Depuis l'aube des temps modernes et le développement du droit international, cette machine de déclaration de guerre est de plus en plus dictée par des arguments juridiques et par les ruses mises en œuvre au sein des arcanes politico-diplomatiques pour les faire prévaloir, pour assurer d'avance une légitimité à tout acte de guerre⁴.

Un acte de guerre est donc défini par rapport à la machine de dé-

³ Paul Virilio : *Un Paysage d'événements*, Paris : Galilée 1996, 163sq.

⁴ Pour les différentes formes de guerre, cf. Carl Schmitt : *Der Nomos der Erde im Völkerrecht des Jus Publicum Europaeum*, Berlin : Duncker & Humblot. 1950, chap. III.1 / *Le Nomos de la Terre dans le droit des gens du Jus Publicum Europaeum*, traduit de l'allemand par Liliyane Deroche-Gurcel et présenté par Peter Haggemacher, Paris : PUF (Quadrige) 2008, 143-152.

claration de guerre, il fait partie de cette machine infernale que celle-ci déclenche à son tour⁵. Or, ce qui fait marcher ces deux « machines », c'est la rhétorique. La rhétorique de la guerre fait appel au droit, tout comme celle employée par les adversaires en cours de justice, car l'état de guerre constitue – aussi cynique un tel jeu de mots puisse paraître – un état de droit particulier, au-delà des normes écrites. La machine rhétorique, dont aucune machine de guerre ne peut se passer, instaure une topique assurée par des enthymèmes, un discours qui assigne à tout et à chacun son *topos*, son lieu. Rien n'échappe désormais au mécanisme implacable de cette machine rhétorique. Et, à un moment donné, la parole même se transforme en acte de guerre – non sans effet, si l'on pense au célèbre discours de Goebbels au Palais des Sports à Berlin.

Revenons à notre définition initiale, pourtant provisoire, de la guerre : un conflit armé opposant deux nations. Cette définition n'exclut pas les guerres civiles. Mais celles-ci ne font pas que suspendre le droit commun ; elles mettent également en cause certains fondements traditionnels d'une nation désormais en état de guerre, à savoir le patriotisme ou le serment du soldat. Les questions soulevées par la guerre civile nous mènent tout droit au cœur de notre sujet. Apparemment, une nation peut être divisée en deux camps opposés ayant ses partisans – voire davantage. Chacun de ces camps prétend défendre sa vision de la nation, comme par exemple lors de la guerre de Sécession aux États-Unis ou lors de la guerre civile en Espagne.

En français et en italien, *partisan/partigiano* signifie tout d'abord l'adhérent ou le militant d'un parti. Alors, comme l'indique l'étymologie, la notion même de « partisan » est profondément politique : elle exige une prise de position, voire une profession de foi. Ceci dit, un partisan qui est guerrier se situe tout d'abord en dehors d'un système de normes établies : il est un « Combattant n'appartenant pas à une armée régulière et qui mène des actions militaires de guérillas »⁶. Le partisan n'est donc pas soumis à la même déontologie que les combattants d'une armée « régulière ».

La guerre civile espagnole, notamment, a entraîné l'Europe entière non pas dans une guerre régulière et donc « déclarée », mais dans une « guerre de partisans » – malgré la participation de troupes revendiquant leur « régularité ». Dans une certaine mesure, la guerre

⁵ Cf. *ibid.*, 115 / 144.

⁶ Art. « Névrose », in : *Trésor de la langue française (TLF)*.

civile espagnole – comme la guerre en Chine – a eu pour conséquence le paradoxe de l'internationalisation d'une guerre de partisans.

C'est vers la fin du XVII^e siècle qu'en France on a nommé pour la première fois « partisan » un type de combattant particulier qui défend sa patrie contre un envahisseur. Depuis, plusieurs théories et stratégies de la guerre de partisans ont été élaborées : rappelons les « Parteigänger » prussiens se battant contre les troupes de Napoléon, les idées de Bismarck sur les francs-tireurs, le combat de Lénine ainsi que son instrumentalisation par le pouvoir allemand, les mouvements révolutionnaires menés par Mao ou par le Che... ainsi de suite.

Le juriste, sociologue et historien allemand Carl Schmitt cite ces exemples dans son petit ouvrage *Theorie des Partisanen / Théorie du partisan* paru en 1963.⁷ Dans un premier temps, Schmitt souligne qu'un partisan se caractérise par le fait qu'il agit sur le sol même de sa patrie contre un envahisseur – et qu'il mène son combat avec tous les moyens à sa disposition. Puisque, selon la définition citée, il n'est pas sous les ordres d'une armée régulière, la rhétorique de la guerre lui assigne un lieu en-dehors de l'éthique de la guerre. En cela, il se met « hors la loi » dans tout le sens du terme parce qu'il se soustrait à cette rhétorique « judiciaire » entretenant la machine de guerre :

Le partisan a un ennemi et il risque bien autre chose que celui qui viole un blocus ou transporte de la contrebande de guerre. Ce n'est pas seulement sa vie qui est en jeu comme celle de tout combattant régulier. Il sait que l'ennemi le rejettera hors des catégories du droit, de la loi et de l'honneur et il accepte de courir le risque.⁸

Schmitt insiste sur le caractère « tellurique » du partisan qui agit non seulement sur le sol même de sa patrie, mais souvent avec des armes « primitives », c'est-à-dire techniquement inférieures à celles des envahisseurs : le partisan est – selon les termes de Claude Lévi-

⁷ Schmitt : *Theorie des Partisanen. Zwischenbemerkung zum Begriff des Politischen* (1963), Berlin : Duncker & Humboldt ⁵2002. Traduction dans Schmitt : *La Notion de politique. Théorie du partisan*, Paris : Flammarion (Champs) 1992. Jacques Derrida lui a consacré le chapitre « Serment, conjuration, fraternisation ou la question 'armée' » dans son livre *Politiques de l'amitié*, Paris : Galilée 1994, 159-193.

⁸ Schmitt : *Théorie du partisan*, 234. « Der Partisan hat einen Feind und ‚riskiert‘ etwas ganz anderes als der Blockadebrecher und der Kontrebandeführer. Er riskiert nicht nur sein Leben, wie jeder reguläre Kombattant. Er weiß, und läßt es darauf ankommen, daß ihn der Feind außerhalb von Recht, Gesetz und Ehre stellt » (Schmitt : *Theorie des Partisanen*, 35).

Strauss – un « bricoleur » de guerre face aux « ingénieurs » gérant des machines de destruction. Ceci lui confère une qualité archaïque et une légitimité quasi primordiale. Le paradigme de la guerre de partisans moderne a, selon Schmitt, trouvé son origine dans les guerres de décolonisation. Mais tout d’abord le partisan conteste la légitimité du pouvoir contre lequel il se soulève – et celui-ci le considère comme simple criminel. Cette configuration entraîne des conséquences pour les acteurs d’une telle guerre :

Mais si la lutte comporte des criminalisations de l’adversaire dans sa totalité, si la guerre est, par exemple, une guerre civile menée par l’ennemi de classe contre un ennemi de classe, si son objectif principal est de supprimer le gouvernement de l’État ennemi, la force explosive révolutionnaire de cette criminalisation de l’ennemi a pour effet de faire du partisan le véritable héros de la guerre. Il est celui qui exécute l’arrêt de mort prononcé contre le criminel, et il risque de son côté d’être traité comme un criminel ou un élément nuisible. Telle est la logique d’une guerre à *justa causa* qui ne se reconnaît pas de *justus hostis*. C’est elle qui fait du partisan le véritable personnage central de la guerre.⁹

Autrement dit, à l’issue d’un conflit ce sera un nouvel ordre – et donc l’Histoire – qui jugera définitivement les actes commis ! Alors, en état de guerre le partisan échappe aux notions établies de légalité et de légitimité. Ses adversaires le qualifient de « terroriste ». Jacques Derrida en conclut :

Le partisan n’est plus, apparemment, un ennemi au sens classique du terme. L’hostilité réelle va désormais, par le terrorisme et le contre-terrorisme, jusqu’à l’extermination. Et pourtant la définition du partisan maintiendra longtemps la tradition de l’autochtonie, la dimension tellurique (...).¹⁰

Il s’ensuit que, dans les discours d’une histoire officielle, on constate une tendance à éviter de parler de « partisans » ou de « guerre de

⁹ Schmitt : *Théorie du partisan*, 235. « Wird aber mit Kriminalisierungen des Kriegsgegners im ganzen gekämpft, wird der Krieg z. B. als Bürgerkrieg vom Klassenfeind gegen einen Klassenfeind geführt, ist sein Hauptziel die Beseitigung der Regierung des feindlichen Staates, dann wirkt sich die revolutionäre Sprengwirkung der Kriminalisierung des Feindes in der Weise aus, daß der Partisan zum wahren Helden des Krieges wird. Er vollstreckt das Todesurteil gegen den Verbrecher und riskiert seinerseits, als Verbrecher oder Schädling behandelt zu werden. Das ist die Logik eines Krieges *des justa causa* ohne Anerkennung eines *justus hostis*. Durch sie wird der revolutionäre Partisan zur eigentlichen Zentralfigur des Krieges » (Schmitt : *Theorie des Partisanen*, 35sq.).

¹⁰ Derrida : *Politiques de l’amitié*, 163.

partisans » et que c'est une autre terminologie qui prime : les combats menés pour la liberté de la patrie ont désormais pour nom « résistance », « *resistenza* » ou « *Widerstand* ». Le terme français de « maquis/maquisard », d'ailleurs, semble souligner l'aspect tellurique de toute vraie théorie du partisan d'après Schmitt (et Derrida). Au Français de souche occulté par le régime de Vichy, au Français corrompu par l'occupant allemand, le maquis a opposé l'« union des résistants ».

L'idée d'une « union des résistants » nous amène à introduire un terme que Carl Schmitt n'aurait probablement pas utilisé, mais que sa *Théorie du Partisan* impose pourtant : le mythe de l'autre Nation. Étant donné que la guerre de partisans ne peut plus fonder sa légitimité sur des lois et des structures nationales devenues obsolètes face à un envahisseur puissant, elle doit créer son propre mythe fondateur – un mythe transcendant une situation historique au nom d'un nouvel ordre à établir. Cet ordre devient – pour employer une notion que Carl Schmitt a introduite ailleurs – l'objet d'une « théologie politique » assurant dorénavant, à l'instar de la théologie proprement dite, une « universalité » à tout concept politique, juridique ou historique – ce dernier peut même être entendu au sens d'une philosophie de l'Histoire « millénariste ». ¹¹ La théologie politique nourrie par le mythe de l'autre nation préconise ce que les juristes appellent un « état d'exception » ou un « état d'urgence » : c'est en partant d'un tel état qu'une nouvelle souveraineté (individuelle ou collective) peut s'instaurer.

Un état d'exception est toujours le résultat d'une crise profonde allant de pair avec un *vacuum* politique, d'une crise causée par la mort d'un souverain, par l'ankylose d'un système parlementaire – ou par l'invasion d'une puissance écrasante. Dans un tel état d'exception, un nouveau pouvoir – souvent incarné par une personnalité charismatique, un « *Führer* » ¹² – tend à s'imposer tout en assurant sa

¹¹ Schmitt : *Politische Theologie. Vier Kapitel zur Lehre von der Souveränität*, Berlin : Duncker & Humboldt 2004, 42. À propos du concept de « sécularisation », cf. Jean-Claude Monod : *La Querelle de la sécularisation de Hegel à Blumenberg*, Paris : Vrin (coll. Problèmes & Controverses) 2002.

¹² Max Weber : *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriß der verstehenden Soziologie*, Tübingen : Mohr / Siebeck (Studienausgabe) 1980, chap. III. 4, §10 / *Économie et société I. Les catégories de la sociologie*, sous la direction d'Éric de Dampierre, Paris : Plon (Pocket / Agora) 1995, 320-325. Cf. Richard Sennett : *The Fall of Public Man*, New York / Londres, New York : Norton paperback 1992, 271-277. Till R. Kuhnle : « La volonté de tradition – Nietzsche

légitimité ainsi que sa légalité par l'instauration d'un nouvel ordre : c'est ce qui constitue, selon Schmitt, la vraie souveraineté.¹³ C'est avec cet argument, d'ailleurs, que le même Schmitt a accueilli en 1933 l'avènement au pouvoir de Hitler...¹⁴

Une démonstration *ex negativo* de ce que nous entendons par *mythe de l'autre nation* nous est donnée par le roman *Les Chiens de Paille* de Pierre Drieu la Rochelle. Un groupe hétérogène de maquisards – communistes, fascistes et autres ordres idéologiques – se dispute un dépôt de munitions caché dans un marais – et non pas dans un maquis ! Le héros de ce roman, lui-même rongé par la syphilis, se moque de la décadence du peuple français. Sa théodicée nihiliste, animée par les idées de Nietzsche et de D. H. Lawrence,¹⁵ prône l'œuvre de Judas comme condition *sine qua non* d'un culte héroïque du sacrifice. S'apprêtant à faire sauter le dépôt, il s'écrie :

- Mes agneaux de l'Apocalypse, je vais balancer mes grenades là-dedans. Ça vaut bien le couteau d'obsidienne du prêtre mexicain...

Mais il était dit qu'un Français, même fou, n'était plus maître chez lui, car si une formidable explosion se produisit qui emporta tous les personnages de cette véridique histoire, ce fut par l'effet d'une bombe d'avion. Un avion anglais, obéissant à on ne sait quels ordres, bombardait le pays des marais. (...)¹⁶

et l'antitraditionalisme de la philosophie allemande », in : Ricardo Nirenberg, Ricardo (dir.) : *Off course. A Literary Journey* / Winter 2004 <http://www.albany.edu/offcourse>

¹³ L'état d'exception est la clef du concept de souveraineté développé par Carl Schmitt : c'est dans l'état d'exception qu'un prince – ou dictateur – s'élève au-dessus des normes pour imposer les siennes, qu'il se manifeste donc en tant que « souverain ». Cf. Schmitt : *Politische Theologie*, 50, et avant tout Schmitt : *Die Diktatur. Von den Anfängen des modernen Souveränitätsbegriffs zum proletarischen Klassenkampf* (1921), Berlin : Duncker & Humboldt ⁶1994. À propos de l'histoire du concept d'état d'urgence, cf. Giorgio Agamben : *État d'exception. Homo Sacer II.1*, Paris : Seuil 2003. Reste à noter que les concepts de « théologie politique » et de « souveraineté » ont profondément marqué la pensée de Walter Benjamin dont l'ambition était de créer des concepts échappant à la machine revendicatrice (par rapport à la tradition ainsi que par rapport aux discours dits d'avant-garde) qu'était la rhétorique fasciste. Dans les écrits de Jacques Derrida, on trouve un prolongement d'une telle approche « démo-cratique » quand il postule, par exemple, la « souveraineté » des Sciences Humaines dans *L'Université sans condition* (Paris : Galilée 2001, 19sq). Dans ce contexte, « souveraineté » désigne une force de résistance contre tout discours unificateur et répressif – notamment contre celui de l'économie et de la mondialisation.

¹⁴ Schmitt : *Staat, Bewegung, Volk. Die Dreigliederung der politischen Einheit*, Hamburg : Hanseatische Verlagsanstalt 1933.

¹⁵ Cf. Kuhnle : *Das Fortschrittstrauma. Vier Studien zur Pathogenese literarischer Diskurse*, Tübingen : Stauffenburg 2005, 350sq.

¹⁶ Pierre Drieu la Rochelle : *Les Chiens de paille*, Paris : Gallimard 1943, 240.

La parodie cynique de la résistance met en relief le culte de la pureté comme fondement du mythe de l'autre nation.

Il s'ensuit qu'un mythe censé être collectif sert d'écran à l'apologie d'un mythe individuel fondé à son tour sur la pureté ou sur l'authenticité. Ce dernier est le pivot d'une philosophie de l'existence à laquelle Malraux s'en prenait déjà dans *La Condition humaine* – un sujet sur lequel Camus insiste tout particulièrement dans *Les Justes*¹⁷ jusqu'à déclencher une polémique avec Jean-Paul Sartre (cf. *Les Mains sales*). Ernst Jünger a appelé son *Waldgänger* « partisan ». Le *Waldgänger* (« rebelle », littéralement : « celui qui marche dans les forêts »), ce héros assumant son destin tragique, est l'image même d'un homme supérieur.¹⁸ Tout « mythe » totalisateur politico-religieux est sacrifié au mythe de l'homme supérieur qui se totalise dans un acte unique, un mythe que détruit aussitôt l'acte même censé le concrétiser. Il n'est plus alors qu'une révolte vaine contre une condition humaine rivée à l'aliénation. Au bout du compte, un tel culte de l'authenticité assimile toute organisation sociale à une machine de guerre : seule la guerre crée les conditions permettant à l'homme supérieur de se manifester... L'état de guerre permanent, c'est la condition de l'homme supérieur qui y réalise une sorte d'eschatologie individuelle. Le caractère profondément « théologique » des constatations de Schmitt mène droit au culte de la pureté qui prône « l'homme intact ». Ainsi le « partisan » se voit assigner un rôle de rédempteur. Bernard-Henri Lévy a démontré les multiples apparences que prend ce culte – à l'instar de Protée.¹⁹ Et il en fait valoir l'impact eschatologique : « la volonté de pureté ne peut aller au bout d'elle-même sans susciter l'apocalypse ».²⁰

Un roman de Jean Meckert qui a connu beaucoup de succès dans les années 1940, *Nous avons les mains rouges*, montre à quel point l'idéologie de l'« union des résistants » est imprégnée du mythe de l'autre nation. Après la libération, un groupe de maquisards veut accomplir son œuvre d'épuration. Les « justiciers » – dont l'engage-

¹⁷ C'est ainsi que se défend, par exemple, le révolutionnaire Voinov : « J'ai compris qu'il ne suffit pas de dénoncer l'injustice. Il fallait donner sa vie pour la combattre. Maintenant, je suis heureux » (Albert Camus : *Les Justes*, in : *Théâtre – Récits – Nouvelles*, Paris : Gallimard (Pléiade) 1962, 314).

¹⁸ Ernst Jünger : *Der Waldgang*, Stuttgart : Klett Cotta 1986. Cf. Schmitt : *Théorie du partisan*, 311 n.16/*Théorie des Partisanen*, 25 n.16.

¹⁹ Bernard-Henri Lévy, *La Pureté dangereuse*, Paris : Grasset 1994, 77.

²⁰ *Ibid.*, 110.

ment est voué à l'échec – revendiquent une noblesse d'esprit qui les amène à déclarer :

Si l'on nous sabote notre révolution, si l'on abandonne la puissance de la vision révolutionnaire sous prétexte de récupérer quelques tièdes transfuges, alors nous viendrons à la magnifique folie de l'action directe. (...) Nous ne voulons ni feu ni sang, mais nous rêvons d'un monde meilleur où la noblesse interne aura sa part, où le profit sera banni, où la guerre sera ignorée !²¹

Le mythe de l'autre nation est désormais ramené au mythe de la pureté lié à une revendication millénariste, celle de l'avènement imminent d'un homme supérieur (qui ne doit pas être confondu avec le surhomme nietzschéen dont il ne peut être qu'une version en carton-pâte). Les « partisans » qui se déclarent « purs », tout en s'égarant dans des propos antisémites et même dans une certaine vénération des SS²², seront à jamais des hors-la-loi. C'est l'ironie du sort qui veut que la France de « l'épuration » ne vive déjà plus cet *état d'exception* dont se réclament ces partisans : ils sont dorénavant balayés de la scène politique.

Carl Schmitt pousse ses réflexions encore plus loin : selon lui, le partisan est l'incarnation même du politique, puisqu'il veut imposer sa loi – en d'autres termes : puisqu'il aspire à la souveraineté. Il s'ensuit que l'état d'exception est le moment politique par excellence, et seul celui qui court-circuite la machine de guerre, le partisan, est encore digne du nom de « politique ». Son action, par contre, présuppose l'existence d'une machine de guerre – dans le seul but de la dépasser. Ainsi, le penseur réactionnaire qu'est Schmitt vante des révolutionnaires comme Che Guevara.

Or, le terrorisme – dont le nombre 911 est la métonymie, ou plutôt « le télégramme d'une métonymie » (Derrida)²³ – a court-circuité la machine de déclaration de guerre en instaurant une machine de guerre qui transforme tout – y compris l'homme tout entier – en instrument de guerre : l'acte de guerre devient la *differentia specifica* de tout acte humain, donc un fait anthropologique. Par conséquent, ces terroristes périssent en minables, comme ce lanceur de bombes dans *La Condition humaine* : ils ont fait du terrorisme une religion,

²¹ Jean Meckert : *Nous avons les mains rouges*, Paris : Gallimard 1947, 122.

²² Ibid., 207.

²³ Derrida dans J. Derrida et Jürgen Habermas : *Le « concept » du 11 septembre. Dialogues à New York (octobre-décembre) avec Giovanna Borradori*, Paris : Galilée, 2003, 134.

tout en enlevant à celle-ci son caractère à la fois politique et religieux – malgré la revendication d'un djihad, d'une guerre sainte.²⁴ Et avec l'arrivée de ce terrorisme, les notions politiques commencent à s'effacer des deux côtés pour faire place à la psychose dont émerge une guerre vraiment devenue totale obéissant à un processus d'auto-justification quasi mécanique, comme le montre Paul Virilio :

À la théologie incarnée du christianisme a ainsi succédé la théologie désincarnée de l'attentat suicide, où le crime contre l'humanité se présente aux yeux de tous comme le SUMMUM de cette 'esthétique de la disparition' qui a profondément marqué le XX^e siècle, depuis l'invention du cinématographe jusqu'à Auschwitz et Hiroshima où, cette fois, c'est l'éthique de la disparition qui a ravagé le monde, un monde où la vitesse et la moralité n'ont cessé de suivre des courbes diamétralement opposées.²⁵

Les actes de guerre s'effacent devant un *mécanisme purement guerrier* qui ne connaît plus de combattants, ni réguliers ni « partisans ».

À ce stade de la réflexion, la « théorie du partisan » risque de s'enliser. Un réactionnaire tel que Schmitt proclame l'ontologisation de l'adversaire et de la différence. On peut lui opposer les propos de Theodor Däubler : « L'ennemi est notre propre question en tant que figure »²⁶. Cependant ce que Schmitt cherche à sauver, c'est le politique et ses concepts :

Le théoricien ne peut que veiller aux concepts et appeler les choses par leur nom. La théorie du partisan débouche sur la notion de politique, sur la recherche de l'ennemi véritable et d'un nouveau *nomos* de la terre.²⁷

²⁴ Alain Badiou donne une définition précise de la notion de « terrorisme » : « Primitivement, un 'terroriste' est celui qui légitime et pratique la Terreur. C'est une désignation objective qui n'est infamante que pour les adversaires politiques ». Dans le contexte de la Révolution, le terme « Terreur » désigne « une indivision provisoire complète, justifiée par des circonstances exceptionnelles (la guerre étrangère et civile) du pouvoir » (Alain Badiou : *Circonstances, 1. Kosovo, 11 septembre, Chirac/Le Pen*, Paris : Lignes & Manifestes 2003, 48) ; il est donc assimilé à l'idée d'un « état d'exception ». Dans un discours propagandiste, par contre, on utilise le mot « terrorisme », tout en lui accolant d'autres étiquettes, pour dénoncer un acte de l'adversaire, pour lui enlever toute légitimité. Une telle « instrumentation » (Badiou) du discours assigne au « partisan » un lieu où il est posé comme personne hors la loi qui est à exterminer. En effet, il faut souligner que les termes « partisan » et « terroriste » appartiennent initialement à des *topiques* différentes ! Ce que, d'ailleurs, Badiou paraît ignorer. Il évite de parler de « partisan », mais il attribue pourtant au « terroriste » les qualités de ce premier.

²⁵ Virilio : *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris : Galilée 2004, 64.

²⁶ Cité d'après Derrida : *Politiques de l'amitié*, 190. En ce qui concerne le concept d'ennemi chez Schmitt, nous renvoyons à *ibid.*, 170-190.

²⁷ Schmitt : *La Théorie du partisan*, 305. « Der Theoretiker kann nicht mehr tun als die Begriffe wahren und muß die Dinge beim Namen nennen. Die Theorie des Partisanen mündet

Quel enseignement tirer de la *Théorie du partisan* de Carl Schmitt? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord tenir compte des fondements de cette théorie, de la théorie d'une théologie politique et de l'acte d'exception – et ainsi de la fascination d'une pensée qui a influencé Walter Benjamin et qui a ouvert un débat encore loin d'être clos. Maintes publications parues récemment en France et en Italie en témoignent. Nous n'y échappons pas tant qu'une *théologie* nous est imposée. L'idéologie néolibérale, la rhétorique de la mondialisation, nous rive à cette *théologie* trompeuse de l'*homo oeconomicus* qu'elle a créée et qu'elle impose comme la vérité des vérités.

Toute politique qui y résiste – au nom du politique et du social, mais aussi au nom d'une révolte animée par le souci purement existentiel de l'individu – a donc un caractère profondément « partisan », tant qu'elle est vraiment politique et non pas « terroriste ». Car le terroriste contemporain ne pose point la possibilité d'un nouvel ordre à réaliser sur terre : il arrive toujours en retard comme le maquisard de Jean Meckert ou le lanceur de bombes de Malraux ; il tombe dans le piège que l'idéologie établie lui tend.

Entre-temps, l'économie continue à faire partie de la machine de guerre, à servir d'instrument de guerre. Et toutes les métaphores telles que « guerre économique » ou « guerre commerciale » sont des synecdoques (du grec *sunekdokhê* : « compréhension simultanée ») ou des métonymies (du grec *metônumia* : « changement de nom » – à supposer un rapport de contiguïté, voire une relation pragmatique dans ce que ces noms désignent) puisqu'elles se réfèrent toujours à une vraie guerre dont l'arsenal a été augmenté d'autres instruments – sans qu'on fasse taire les armes proprement dites. Et l'analyse de ces synecdoques ou métonymies dévoile la condition de l'*homo oeconomicus* qui se résume en une seule formule : l'économie, c'est la guerre ! Mais derrière l'écran dressé par cette guerre – écran d'excès rhétorique ainsi que de vraie fumée – se dessine une renaissance du politique qui peut, contrairement à Schmitt, se passer de l'ennemi, tout en restant *partisan* par le simple refus d'un tel discours qui s'impose avec une autorité théologique. Peut-être que l'humanité devenue victime d'une mondialisation effrénée sera un jour amenée à s'écrier au nom de la *Cité* : « Nous sommes tous des partisans ! ».

in den Begriff des Politischen ein, in die Frage nach dem wirklichen Feind und einem Nomos der Erde » (Schmitt : *Theorie des Partisanen*, 96).